

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 11/07/2024



République française
Département de Vaucluse – Arrondissement d'Apt

2024/....

Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire
Séance du 27 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-sept juin, à dix-huit heures, les membres du conseil de Luberon Monts de Vaucluse Agglomération légalement convoqués le vingt-et-un juin deux mille vingt-quatre, se sont réunis en nombre prescrit par la loi, en salle du MIN de Cavaillon, sous la présidence de Monsieur Gérard DAUDET.

En exercice :	55		
Présents :	35	Suffrages exprimés :	51
Absents :	20	- dont POUR :	51
Absents AVEC pouvoir	16	- dont CONTRE :	0
Absents SANS pouvoir	4	Nombre d'abstention(s) :	0

Etaient présents : M. DAUDET Gérard - Président

Mme AMOROS Elisabeth	Mme GREGOIRE Sylvie	M. PETTAVINO Jean-Pierre
Mme ANGELETTI Frédérique	M. JUNIK Pascal	M. PEYRARD Jean-Pierre
Mme BASSANELLI Magali	M. JUSTINESY Gérard	Mme PIERI Julia
M. BATOUX Philippe	M. KITAEFF Richard	Mme PONTET Annie
M. BOREL Félix	M. LE FAOU Michel	M. RIVET Jean-Philippe
M. CARLIER Roland	M. LIBERATO Fabrice	M. ROUSSET André
Mme CATALANO-LLORDES Gaétane	M. MASSIP Frédéric	Mme ROUX Isabelle
Mme DAUPHIN Mathilde	Mme MILESI Véronique	M. SEBBAH Didier
M. DECHER Martine	Mme MONFRIN Marie-Josée	M. SILVESTRE Claude
M. DERRIVE Eric	M. MOUNIER Christian	M. SINTES Patrick
M. GERAULT Jean-Pierre	Mme NALLET Christine	
Mme GIRARD Nicole	M. NOUVEAU Michel	

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. ATTARD Alain	ayant donné pouvoir à Mme AMOROS Elisabeth
Mme AUDIBERT Danièle	ayant donné pouvoir à M. GERAULT Jean-Pierre
Mme BLANCHET Fabienne	ayant donné pouvoir à M. JUSTINESY Gérard
M. BOURSE Etienne	ayant donné pouvoir à M. PEYRARD Jean-Pierre
Mme BUCHACA Sophie	ayant donné pouvoir à M. BATOUX Philippe
Mme CLEMENT Marie-Hélène	ayant donné pouvoir à M. DAUDET Gérard
M. COURTECUISSÉ Patrick	ayant donné pouvoir à M. RIVET Jean-Philippe
Mme CRESPEL Delphine	ayant donné pouvoir à M. KITAEFF Richard
Mme DU PORT DE PONCHARRA Maria-Thérèse	ayant donné pouvoir à Mme PONTET Annie
Mme JEAN Amélie	ayant donné pouvoir à Mme GREGOIRE Sylvie
Mme LION-PESQUIES Christine	ayant donné pouvoir à M. ROUSSET André
Mme NEMROD-BONNAL Marie-Thérèse	ayant donné pouvoir à M. MOUNIER Christian
Mme PAIGNON Laurence	ayant donné pouvoir à M. DERRIVE Eric
M. SELLES Jean-Michel	ayant donné pouvoir à Mme DECHER Martine
Mme STELLA Aurore	ayant donné pouvoir à M. MASSIP Frédéric
M. VOURET Eric	ayant donné pouvoir à M. LIBERATO Fabrice

Absents excusés :

Mme ARAGONÈS Claire

Absents non-excusés :

Mme MACK Marie-Thérèse
Mme MARIANI-RENOUX Séverine
Mme PALACIO Céline

Secrétaire de séance :

Mme DAUPHIN Mathilde est désignée Secrétaire de cette séance



N° 2024-117

ENVIRONNEMENT-DECHETS – PCAET – Convention de partenariat avec VOLTALIS pour le développement de capacités de pilotage de la consommation électrique au profit de la transition écologique sur le territoire de LMV

- *Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l’article L.2224-34 ;*
- *Vu le Code de l’Environnement et notamment les articles L.229-25 et 26 et R.229-51 à 59 relatifs au Plan Climat Air Energie Territorial ;*
- *Vu la loi portant engagement national pour l’environnement n° 2010-788 du 12 juillet 2010 ;*
- *Vu la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte n° 2015-992 du 17 août 2015 et notamment son article 188 ;*
- *Vu les décrets des 28 juin 2016 et 18 juillet 2016 relatifs au Plan Climat Air Energie Territorial ;*
- *Vu la délibération du conseil syndical du SCOT n° 1 du 17 octobre 2019 relative au lancement de l’élaboration du PCAET sur le périmètre du syndicat mixte ;*
- *Vu la délibération du conseil syndical du SCOT n° 2 du 9 juin 2022 relative à l’approbation du PCAET ;*
- *Vu la délibération du conseil communautaire de LMV n° 2022-144 du 27 octobre 2022 relative à l’approbation du PCAET ;*
- *Vu l’avis du bureau communautaire en date du 13 juin 2024.*

Par délibération du 27 octobre 2022, le conseil communautaire a approuvé le Plan Climat Air Energie Territorial du territoire du SCOT. Ce programme d’actions engage notre collectivité vers des objectifs de réduction des consommations d’énergie et d’émissions de gaz à effet de serre.

VOLTALIS est une solution de pilotage intelligent de la consommation d’électricité proposée aux particuliers et aux professionnels gratuitement qui permet de générer des économies d’énergie au moment où le système électrique en a besoin (pics de consommation et/ou baisse de production des énergies renouvelables), l’objectif étant de ne pas recourir aux centrales polluantes à charbon ou à gaz.

VOLTALIS propose donc d’équiper les logements des particuliers et professionnels chauffés au « tout électrique » d’un thermostat connecté sur chaque radiateur électrique qui permettra d’envoyer le signal d’une coupure de faible durée, donc sans impact sur le confort. VOLTALIS propose en complément une application gratuite qui permet de suivre et maîtriser ses consommations : pilotage à distance et système de programmation, qui permet aux ménages et aux professionnels de réduire leur consommation et donc de réduire le montant de leur facture d’électricité.

Cette filière dite de l’effacement est soutenue par l’Etat en France via la Stratégie Nationale Bas Carbone et la Programmation Pluriannuelle de l’Energie (PPE).

VOLTALIS est lauréat de l’appel d’offres lancé par RTE pour le lot visant le secteur résidentiel et tertiaire.

La solution proposée par VOLTALIS est encouragée par la Commission Européenne et par la Banque Européenne d’Investissement (BEI) qui participe au financement des boîtiers VOLTALIS.

Ce dispositif entre pleinement dans les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre du territoire prévus dans notre PCAET.

Le partenariat proposé par VOLTALIS est établi selon les modalités suivantes :

- VOLTALIS s’engage à la conduite du projet en prenant en charge l’ensemble de l’investissement pour le déploiement sur le territoire. Elle mobilisera les ressources permettant de satisfaire les demandes d’installation selon l’objectif et le calendrier définis conjointement ;

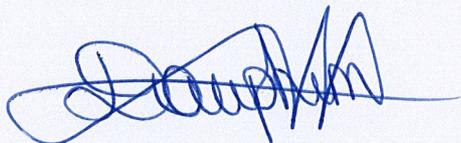
- LMV n’engage aucun frais financier direct mais s’engage à développer les actions de communication afin du susciter une large adhésion des habitants chauffés à l’électricité. Ces actions de communication seront menées en coordination avec VOLTALIS qui apportera son assistance technique.

Le Conseil Communautaire,
Où le rapport ci-dessus,
Délibère, et
A l’unanimité des suffrages exprimés,

- APPROUVE le partenariat avec la Société VOLTALIS ;
- APPROUVE le projet de convention de partenariat avec la Société VOLTALIS joint en annexe à la présente délibération ;
- AUTORISE Monsieur le Président à signer ladite convention ainsi que tout document nécessaire à l’exécution de la présente délibération.

La Secrétaire de séance,

Mathilde DAUPHIN



Cavaillon, le 1^{er} juillet 2024

Le Président,

Gérard DAUDET

